



CINDY SADELLI | NOTAIRE

Donation

**De l'analyse à l'authentification :
votre feuille de route personnalisée
pour une sécurité juridique totale.**



*Notaires
de France*

Constitution du dossier pour *une donation*

Liste des pièces à fournir selon votre situation

Cette fiche a pour objet de faciliter la préparation et l'ouverture du dossier relatif à votre projet de donation (immobilière, mobilière ou de parts sociales).

Les pièces suivantes sont indispensables à la rédaction de l'acte authentique afin d'assurer l'équilibre entre les héritiers et d'optimiser la transmission de votre patrimoine sur le plan civil et fiscal.

Aucun dossier ne sera ouvert sans réception de l'ensemble des pièces listées.



CONCERNANT L'IDENTITÉ ET L'ÉTAT CIVIL DES PARTIES À L'ACTE

- Une fiche client complétée (fournie par l'étude).
- Une pièce d'identité ou un passeport en cours de validité.
- Le livret de famille du donateur.
- **Pour les personnes mariées ou pacsées** : copie intégrale du contrat de mariage s'il en existe un, ou de la convention de PACS.
- **Pour les personnes veuves** : acte de décès du conjoint.
- **Pour les personnes divorcées** : jugement de divorce intégral mentionnant le partage ou la liquidation du régime matrimonial.
- Le RIB original signé au nom de la ou des parties.
- **Donations antérieures** : copie des actes de moins de 15 ans (acte notarié ou formulaire Cerfa n° 2735 de don manuel).

TYPE DE DONATION

- Si la donation porte sur un bien immobilier :
 - Titre de propriété complet du bien concerné.
 - Dernier avis de taxe foncière.
 - Coordonnées du syndic de copropriété ou du président d'ASL.
 - **Travaux** : factures, attestations d'assurance décennale et dommage-ouvrage des entreprises.
 - **Urbanisme** : permis de construire, déclaration préalable, déclaration d'ouverture de chantier, déclaration d'achèvement et de conformité des travaux.
 - **Assainissement (individuel ou collectif)** : facture d'entretien.
 - **Servitudes ou usufruit** : acte constitutif si le bien est déjà grevé d'un droit.
 - **Prêt en cours** : coordonnées de la banque et numéro du prêt.
 - **Bien loué** : copie du contrat de bail, état des lieux et dernière quittance.
 - **Évaluation** : justificatif de valeur vénale (estimation d'agence, notaire ou expert).
- Si la donation porte sur des sommes d'argent :
 - Attestation sur l'origine des fonds, datée et signée.
 - Si la donation porte sur des parts sociales ou actions :
 - Statuts de la société, extrait Kbis et titre de propriété des parts.
 - Comptes annuels ou dernier bilan.
 - Audit réalisé par le cabinet d'expert-comptable.
 - Procès-verbal de l'assemblée générale des associés donnant agrément, s'il y a lieu.
 - Registre et coordonnées des associés.
- Si la donation porte sur des valeurs mobilières :
 - Coordonnées de la banque et du gestionnaire de portefeuille.
 - Type et référence du compte ou du contrat objet de la donation.

Conformément aux Conditions Générales de l'Office Notarial de Maître Cindy Sadelli, tout complément de recherche, de demande de pièce ou de régularisation effectué par l'étude pourra donner lieu à facturation, selon les honoraires libres prévus à cet effet.

Le client est invité à se référer aux Conditions Générales disponibles à l'étude pour le détail des tarifs applicables et sur www.etude-sadelli.notaires.fr



Maître Cindy SADELLI
40 chemin de Moulares
34070 Montpellier
www.etude-sadelli.notaires.fr
cindy.sadelli@notaires.fr
04.67.73.11.62